

Image not found or type unknown



Calcul prime d'ancienneté

Par **NATHALIE**, le **16/10/2008** à **23:33**

sur quel critère est calculé la prime d'ancienneté car lorsque je travaillais à temps plein elle était de 40 € et maintenant que je travaille à 80 % elle est de 30 € Où puis-je consulter la convention collective de la coiffure car je pourrais certes trouver des réponses. Je ne trouve que des sites payants ou alors je ne sais pas chercher Merci